



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3792

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : association l'Enfant des étoiles - compagnie Scènes en Vrac/Art Scène - compania Ribolle - association gymnique Eclair Femina Club de Lyon - association socio-culturelle du Lycée du Parc - association Espace 44 - Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France.
Montant total des exonérations : 5 683,09 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3792 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : ASSOCIATION L'ENFANT DES ETOILES - COMPAGNIE SCENES EN VRAC/ART SCENE - COMPANIA RIBOLLE - ASSOCIATION GYMNIQUE ECLAIR FEMINA CLUB DE LYON - ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DU LYCEE DU PARC - ASSOCIATION ESPACE 44 - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ALLEMAND EN FRANCE. MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 5 683,09 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

▪ **L'association L'Enfant des Etoiles** : 50 rue Smith – 69002 Lyon, est une association à but humanitaire créée en 2003, dont l'objet est de réunir des fonds pour ses propres projets ou ceux d'une autre association à but humanitaire, en organisant des manifestations, notamment des comédies musicales.

Le 25 novembre 2017, elle a présenté, à la salle Victor Hugo, une adaptation du "Petit Prince" d'Antoine de Saint-Exupéry, avec la participation des Petits Chanteurs de Montgré et d'une cinquantaine de jeunes artistes, acteurs, danseurs et chanteurs tous bénévoles. Ce spectacle a été donné au profit de l'association Petit Cœur de Beurre, qui s'occupe d'enfants nés avec une malformation cardiaque.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 000,00 €HT.

▪ **La Compagnie Scènes en Vrac/Art Scène** : 27 quai Tilsitt – 69002 Lyon, a pour objet de réaliser des pièces de théâtre, d'organiser des manifestations artistiques et culturelles au profit d'œuvres, associations ou institutions humanitaires ou caritatives.

Dans ce cadre, elle a présenté plusieurs séances d'une adaptation théâtrale de Shakespeare "La Mégère apprivoisée", qui a été jouée par des bénévoles de l'association, du 28 novembre au 2 décembre 2017 à la salle Paul Garcin.

Les bénéfices de ce programme ont été reversés aux associations :

- "Flamenco (*Fonction Langage, Mémoire et Cognition*)" du Service de Neurologie de l'Hôpital Pierre Wertheimer à Bron ;
- "La Casa de la Madre y el Niño", œuvre de soutien à l'enfance défavorisée sise à Bogota en Colombie, qui accueille à la fois des enfants orphelins et les aide à trouver une famille mais aussi des femmes enceintes en difficulté, qu'elle aide à bâtir un avenir pour leurs enfants.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération se sont élevés à 1 200,00 €HT.

▪ **La Compania Ribolle** : via della Leccia – Livorno – Italie, est une compagnie italienne de spectacle, présentant des performances diverses, notamment clownesques et centrées autour des "bulles" d'eau.

Soutenue par la mairie du 1^{er} arrondissement, elle a présenté à la salle Paul Garcin, du 19 au 23 décembre 2017, des spectacles de cirque-théâtre à destination d'un public scolaire des écoles de l'arrondissement.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 2 000,00 €HT.

▪ **L'association gymnique Eclair Femina Club de Lyon** : 23 rue de Bourgogne – 69009 Lyon, est une association de gymnastique sportive pour enfants et gymnastique d'entretien pour adultes, qui détient l'agrément de Jeunesse et Sports.

Elle organise, chaque année, un goûter de Noël pour ses adhérents enfants.

Le 20 décembre 2017, elle a utilisé la salle Latreille annexe, pour laquelle elle a sollicité la gratuité de la location.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 91,00 €HT.

▪ **L'association socio-culturelle du Lycée du Parc** : 1 boulevard Anatole France – 69006 Lyon.

Avec son aide, les élèves des classes préparatoires ont organisé, le 23 janvier 2018, à la salle Edouard Herriot, le 9^e concert des classes préparatoires, durant lequel certains d'entre eux se sont produits.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 861,00 €HT.

▪ **L'association Espace 44** : 44 rue Burdeau – 69001 Lyon, a pour objet la promotion de la création artistique dans la région et sous toutes ses formes, par la création, l'accueil, la diffusion de tous spectacles culturels et la création de stages de toute nature ; elle est basée et intervient régulièrement sur le 1^{er} arrondissement de Lyon.

Les 24, 25 et 26 janvier 2018, elle a présenté à la salle Paul Garcin la pièce "Fin de partie" de Samuel Beckett.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 500,00 €HT.

▪ **L'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF)** : 5 quai Romain Rolland – 69005 Lyon, a pour but de contribuer au développement de l'enseignement de l'allemand en France par des actions d'information du public et de sensibilisations des acteurs politiques, économiques, diplomatiques et culturels, des mutualisations pédagogiques, des contacts et des échanges.

Dans ce cadre, elle a organisé, le 25 janvier 2018, au Palais de Bondy (salle Molière) avec l'appui du Goethe Institut, la Grande Soirée Franco-allemande, point d'orgue de l'Année de l'Allemagne sur le territoire lyonnais.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération se sont élevés à 752,00 €HT.

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1- **L'association L'Enfant des Etoiles** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 25 novembre 2017 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 850,00 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

2- **La Compagnie Scènes en Vrac** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 28 novembre au 2 décembre 2017 et aux captations audiovisuelles, soit un montant de 900,00 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

3- **La Compania Ribolle** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 19 au 23 décembre 2017 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 1 700,00 €HT, correspondant à 5 jours de gratuité de la mairie du 1^{er} arrondissement. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

4- **L'association gymnique Eclair Femina Club de Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle André Latreille annexe le 20 décembre 2017, soit un montant de 64,33 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5- **L'association socio-culturelle du Lycée du Parc** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 23 janvier 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 387,59 €HT.

6- **L'Espace 44** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 24 au 26 janvier 2018, soit un montant de 1 230,00 €HT, correspondant à 3 jours de gratuité de la mairie du 1^{er} arrondissement. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- **L'association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière et de l'atrium du Palais de Bondy le 25 janvier 2018 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 551,17 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY